

## Appel à candidature - Rejoindre le conseil de développement du PETR Vallée de la Dordogne



Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne renouvelle la constitution de son conseil de développement, afin de poursuivre sa volonté d'associer les citoyens et acteurs du territoire aux décisions concernant les projets mis en œuvre en Vallée de la Dordogne Corrézienne. Le Conseil de Développement est...

... une assemblée consultative du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire ; acteurs de terrain engagés pour le développement de leur territoire.

Le conseil de développement est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il peut faire des propositions et favoriser le dialogue, les échanges entre divers acteurs du territoire. Un rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.

Pas besoin d'être un expert ! Il suffit d'avoir envie d'apporter son point de vue, son expérience et ses idées et travailler ensemble !

Les projets en cours à l'échelle de la Vallée de la Dordogne Corrézienne dans lesquels le conseil de développement pourrait être sollicité sont : le Projet Alimentaire de Territoire, le Pays d'Art et d'Histoire, l'emploi et la formation, la forêt, le tourisme...

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Anne-Claire RENARD :  
05 55 84 00 11 / [ac.renard@valleedordogne.org](mailto:ac.renard@valleedordogne.org)

Date de limite de candidature le 31 janvier 2021.  
Le conseil de développement est limité à 30 personnes.